

Arrêté n° 2059

Objet : Déclaration sans suite - Fourniture et pose d'un écran numérique géant, d'une sonorisation et jeu de lumière pour la salle omnisports de Grand Châtellerault

ARRETE DU PRESIDENT

Le Président de Grand Châtellerault,

VU l'article L.5211-10 du code général des collectivités territoriale relatif aux délégations des attributions du conseil communautaire,

VU la délibération n°2 du Conseil Communautaire du 22 juillet 2020 portant délégation de certaines attributions au président, et notamment les décisions de préparation et de passation des marchés,

VU l'article R.2185-1 du code de la commande publique qui dispose que l'acheteur peut à tout moment déclarer une procédure sans suite,

VU la consultation relative au marché à procédure d'Appel d'Offres Ouvert concernant la « Fourniture et pose d'un écran numérique géant, d'une sonorisation et jeu de lumière pour la salle omnisports de Grand Châtellerault » publiée le 12 octobre 2020,

VU le règlement de la consultation fixant la date limite de remise des offres au 16 novembre 2020,

CONSIDERANT que conformément à l'article R.2185-1 du code de la commande publique, la procédure peut être déclarée sans suite pour des motifs d'intérêt général, juridiques et techniques,

CONSIDERANT que le pouvoir adjudicateur a décidé de déclarer la procédure d'Appel d'Offres Ouvert sans suite,

ARRETE

ARTICLE 1 – La procédure d'Appel d'Offres Ouvert pour la « Fourniture et pose d'un écran numérique géant, d'une sonorisation et jeu de lumière pour la salle omnisports de Grand Châtelleraut » est déclarée sans suite pour motifs d'intérêt général,

ARTICLE 2 – L'ensemble des entreprises ayant retiré le dossier de consultation des entreprises sera informé de cette décision,

ARTICLE 3 – Un recours contentieux peut être posé contre le présent arrêté devant le tribunal administratif de Poitiers, dans un délai de deux mois suivant sa notification,

ARTICLE 4 - Monsieur le directeur des services de Grand Châtelleraut est chargé de l'exécution du présent arrêté dont ampliation sera adressée à toutes les entreprises ayant retiré le dossier de consultation.

A châtelleraut, le

Le président de Grand Châtelleraut,

Jean-Pierre ABELIN